
Important : Orientation sexuelle et identité de genre, rien à voir !

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Vous allez voter, aujourd'hui en séance publique, le texte n° 4802, adopté en commission mixte paritaire le 14 décembre, portant au départ sur l'interdiction des pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle d'une personne et auquel a été ajouté subrepticement et au même niveau l'identité de genre ressentie.

IMPORTANT : Vous risquez de prendre une décision allant totalement à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant, et pire... allant à l'encontre de l'esprit de la proposition de Loi d'origine. Lisez bien ce qui suit pour décider en connaissance de cause !

Tout d'abord, savez-vous que pour de nombreux spécialistes la transition de genre pédiatrique est perçue comme une thérapie de conversion ultime ? Tant que cette question n'est pas tranchée, mettre les deux sujets au même niveau dans votre loi est pour le moins troublant.

L'esprit premier de ce projet de loi était de protéger les personnes de toutes pratiques, thérapies, sévices... ayant pour but de convertir leur orientation sexuelle.

Cette proposition de loi est légitime et juste.

Elle recueille l'adhésion du public.

Pourquoi y avoir introduit *l'identité de genre*, alors que les risques et les enjeux en matière de protection des enfants n'ont rien à voir ?

D'autant plus au moment où la transition pédiatrique est fortement remise en question dans tous les pays précurseurs

en la matière.

Et pour cause. L'approche affirmative de l'autodétermination de genre conduit presque systématiquement l'enfant en questionnement à une transition sociale qui précède des **traitements expérimentaux** dont le **rapport bénéfices/risques** sur sa santé mentale, physique et sur son intégrité personnelle apparaît aujourd'hui **défavorable**.

Seule une approche mesurée s'appuyant sur un protocole d'accompagnement thérapeutique exploratoire permet de s'assurer que la souffrance persistante ressentie par l'enfant a pour origine une dysphorie de genre. **Il s'agit de prendre le temps de la réflexion avant de le laisser s'engager dans des traitements à vie, dont une partie est irréversible.**

Le questionnement de genre n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle

Ajouter le questionnement de genre et l'autodétermination chez les enfants dans votre texte de loi crée les conditions législatives d'une acceptation silencieuse, d'un abandon de l'adulte, face au risque de mutilation volontaire que s'infligent des jeunes adolescents en pleine perturbation pubertaire sous l'influence des réseaux sociaux et de médias transactivistes. Parmi ces jeunes en questionnement se trouvent des enfants dont l'origine de la souffrance n'est pas la dysphorie de genre, mais un trouble alimentaire, un trouble autistique, des troubles post-traumatiques d'agressions sexuelles, des troubles obsessionnels se focalisant sur le corps ou le genre...

Pour une partie de ces jeunes, le problème est leur propre acceptation de leur homosexualité. Les récits le montrent. L'expression d'être né dans le mauvais corps suit souvent quelques mois après leur coming out d'homosexualité. Leur orientation sexuelle les effraie à tel point que **la transition de genre peut leur paraître comme un moyen de se remettre dans la « norme »**. C'est un profil relativement courant chez les personnes qui disent regretter leur transition, comme chez celles qui choisissent de détransitionner pour se réconcilier avec leur sexe de naissance et assumer leur homosexualité. Pour ces personnes, le changement de genre s'apparente à **une démarche de conversion extrême**. En intégrant le principe d'autodétermination de genre chez les mineurs, **vous vous apprêtez à voter un texte de loi qui facilitera la**

transition de jeunes homosexuels, cautionnant en quelque sorte des pratiques de conversion dégradantes que vous vous attachez par ailleurs à combattre.

Paroles de spécialistes

Le Collège Américain des Pédiatres a publié l'année dernière un article sur son site Internet « **Déconstruire la pédiatrie transgenre** [1] », dans lequel il déclare : « Il n'existe pas une seule étude à long terme démontrant **la sécurité ou l'efficacité** des bloqueurs de puberté, des hormones de sexe croisé et des opérations chirurgicales pour les jeunes transgenres. *Cela signifie que la **transition des jeunes est expérimentale et que les parents ne peuvent pas donner leur consentement éclairé, pas plus que les mineurs ne peuvent donner leur consentement à ces interventions.*** En outre, les meilleures preuves à long terme dont nous disposons chez les adultes montrent que l'intervention médicale ne réduit pas le suicide. » Il note que « de nombreuses organisations médicales dans le monde, telles que le Collège Australien des Médecins, le Collège Royal des Médecins Généralistes du Royaume-Uni, et le Conseil National Suédois d'Éthique Médicale, **ont qualifié ces interventions sur les enfants d'expérimentales et de dangereuses.** »

*Le Dr Christopher Gillberg, psychiatre suédois de renommée mondiale, a déclaré que **la transition pédiatrique est « probablement l'un des plus grands scandales de l'histoire de la médecine »** et a demandé « un moratoire immédiat sur l'utilisation des médicaments bloquant la puberté en raison de leurs effets à long terme inconnus ».*

Le texte se poursuit ainsi : « La grande majorité des adolescents présentant une incongruence de genre sont **aux prises avec d'autres diagnostics psychologiques antérieurs** à leur incongruence de genre. Il n'y a aucune raison ou justification pour priver ou « voler » le temps de la puberté à de nombreux enfants », ce qu'il n'hésite pas à qualifier de « délit ».

Le phénomène de contagion sociale chez les mineurs

Vous ne pouvez pas ignorer la contagion actuelle qui sévit parmi les jeunes gens qui consultent pour une dysphorie de genre. Ce phénomène s'observe dans tous les pays ayant une approche trans affirmative en Europe du Nord, ainsi qu'en Angleterre, aux États-Unis, en Australie...

Pour plusieurs médecins et chercheurs exerçant dans des cliniques du genre depuis plus de dix ans, **l'évolution des courbes est vertigineuse**. Le phénomène est encore accentué par la pandémie mondiale que nous traversons et qui a plongé notre jeunesse dans un état de santé mentale très dégradé. Perte de confiance en soi, peur de l'avenir, sentiment de déclin...

Ce transactivisme rejette l'accompagnement psychopathologique des enfants qui se sentent mal dans leur corps. **Est-ce dans leur intérêt ? Quel risque y a-t-il à s'assurer de l'origine véritable de la souffrance ressentie ? N'est-ce pas la meilleure manière d'aider ces enfants ?**

Nous devons permettre à nos enfants de grandir et de se développer à leur rythme **sans les priver d'une adolescence et d'une puberté qui sont l'une et l'autre absolument essentielles à la maturité de leur cerveau et de leurs émotions**. Ces étapes de leur vie sont constitutives de la personne qu'ils vont devenir.

Attention au puissant lobby transactiviste

Parmi le large corpus de connaissances constitué par SOS Éducation pour forger une vision objective et scientifique des enjeux et des dérives de la transition pédiatrique, une ressource a particulièrement attiré l'attention de l'association.

Il s'agit du rapport publié par la fondation Thomson Reuters, Dantons et Iglyo (fédération européenne d'associations transaffirmatives).

Ce rapport trace le chemin à suivre pour inculquer aux jeunes l'autodétermination du genre comme nouvelle norme sociale. Il est aussi un recueil de stratégies et de recommandations pour infiltrer les politiques publiques en vue de faire passer des lois transaffirmatives, d'autodétermination et de dépathologisation de la dysphorie de genre.

Le rapport publié en novembre 2019 [2] a pour nom évocateur *"Seulement les adultes ? Bonnes pratiques en matière de reconnaissance légale du genre **pour les jeunes**"* [3]

La stratégie à suivre comporte 11 étapes [4] :

1. « **Cibler les jeunes politiciens**
2. **Démédicaliser** la campagne

3. Utiliser des études de cas de personnes réelles
4. Anonymiser les récits
5. **Prendre de l'avance sur l'ordre du jour du gouvernement** et sur l'histoire des médias
6. **Utiliser les droits de l'homme comme argument de campagne**
7. **Lier votre campagne à une réforme plus populaire**
8. Éviter une couverture médiatique et une exposition excessives
9. Carpe diem
10. Travailler ensemble
11. Méfiez-vous des compromis »

La dernière partie du rapport présente un état des lieux de la situation de chaque pays cible. Voilà ce qu'indique le rapport sur le contexte des relations entre les ONG transaffirmatives et l'État en France :

« En général, les ONG sont largement impliquées dans l'adoption de nouvelles lois en France, suggérant généralement des amendements lors des auditions avec les membres du parlement (MP). Lorsque des projets de loi spécifiques affectant les droits LGBTI sont en discussion, les ONG jouent un rôle clé dans la promotion de dispositions plus progressistes. Les ONG reconnaissent qu'il est essentiel de s'impliquer auprès du législateur et de prendre part aux débats parlementaires. L'établissement de contacts clés avec des députés qui connaissent bien la question et sont prêts à s'impliquer a été très bénéfique pour les ONG du mouvement français pour les droits LGBTI. **Connaître les députés sur un plan personnel a été un facteur clé pour tenter d'influencer l'adoption de la nouvelle loi sur la reconnaissance du genre.**

En s'engageant dans un dialogue constructif et proactif avec les politiciens et les décideurs et en s'assurant qu'elles interviennent tôt, avant que les propositions du gouvernement ne soient complètement formées, **les ONG ont souvent réussi à définir l'agenda LGBTI plutôt que d'être dirigées par le gouvernement.**

»

Cet activisme représente un danger à chaque fois qu'il conduit à inculquer des croyances, à prendre des décisions, à publier des

circulaires ou **à voter des lois, pour lesquelles l'intérêt supérieur de l'enfant ne peut pas être démontré.**

Il convient de prendre de la distance avec le transactivisme qui a investi les sphères publiques et de **se concentrer exclusivement sur l'intérêt supérieur de l'enfant** et sur le respect de l'intégrité des personnes concernées.

Il ne fait aucun doute que l'interdiction de pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle d'une personne **est une grande avancée.**

Par contre, l'introduction du questionnement de genre, concept par nature flou et fluide, ouvre un espace dans lequel l'intérêt supérieur de l'enfant n'est plus garanti par la loi.

C'est pourquoi SOS Éducation demande le retrait de la mention de l'identité de genre. A minima, circonscrire cette partie du texte aux personnes majeures.

Pourquoi SOS Éducation s'intéresse à la dysphorie de genre pédiatrique

L'institution du principe d'autodétermination de genre à l'école, par la circulaire de Jean-Michel Blanquer du 30 septembre 2021, a conduit SOS Éducation à étudier les éléments objectifs et scientifiques permettant de garantir qu'une telle approche s'inscrit bien dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et non au service d'un transactivisme qui servirait sa propre cause ou des lobbys pharmaceutiques.

- Précisons que les travaux de SOS Éducation **ne concernent que la personne de l'enfant et du jeune mineur.**
- Précisons que SOS Éducation soutient la cause légitime de lutte pour le respect des personnes homosexuelles et transsexuelles.

SOS Éducation rappelle que l'enfant n'a pas la maturité nécessaire pour assumer les conséquences d'actes dont les effets ne sont pas visibles à court terme, mais qui sont de nature à entraîner des modifications irréversibles pour sa vie future. Par exemple impactant ses relations intimes à vie, mais aussi le fait de fonder une famille, des domaines très éloignés de ce qu'un enfant peut concevoir et se représenter concrètement.

C'est aux adultes de les protéger d'erreurs, **irréversibles**, qu'ils pourraient commettre sur eux-mêmes et contre eux-mêmes. Cette responsabilité n'incombe pas seulement aux parents, mais aussi à la

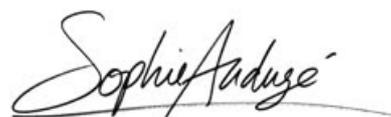
société dans son ensemble, à commencer par les représentants du peuple qui définissent et votent les lois.

En France, les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas le droit de se faire un tatouage définitif sans l'accord d'au moins un parent/tuteur.

**Pensez-vous sérieusement qu'il soit moins impactant pour sa vie future, de changer de sexe que de se faire un tatouage ?
L'un est aisément réversible, l'autre non.**

Comptant sur votre engagement et vos valeurs à défendre l'intérêt supérieur de tous les enfants, nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !



Sophie Audugé,
Déléguée Générale de SOS Éducation

P. S. : Pour aller plus loin, vous pouvez [consulter ici la note d'analyse](#) que SOS Éducation a rédigée sur cette question et [visionner ici la vidéo](#) de la conférence de SOS Éducation « *Circulaire Transgenre à l'École : attention danger !* ».

Références :

[1] <https://acpeds.org/topics/sexuality-issues-of-youth/gender-confusion-and-transgender-identity/deconstructing-transgender-pediatrics>

[2] https://www.iglyo.com/wp-content/uploads/2019/11/IGLYO_v3-1.pdf

[3] Traduit de l'anglais via l'outil deepL

[4] Traduit de l'anglais via l'outil deepL